

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2021

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -
(N° 4662)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« précaires »,

insérer les mots :

« et indignes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil des Harkis dans les camps n'a clairement pas été à la hauteur de l'engagement de ceux qui se sont battus pour la France. Leurs conditions de vie étaient déplorables : manque de logement, occupation des tentes par plusieurs familles, insalubrité, WC extérieurs collectifs dépourvus d'eau courante, douches collectives, manque de nourriture, etc.

La liste des difficultés et des humiliations rencontrées est immense.

Il convient de se souvenir et de réparer.